

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 74 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.2			
Ancien Code	PEGR3B74FR	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XERB3740		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be) HELHa Loverval Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement familiarisera les étudiants aux concepts clés relatifs à la pédagogie différenciée. Il permettra aux étudiants de comprendre l'évolution de la différenciation pédagogique et son intérêt dans les classes du secondaire. Cette unité d'enseignement a pour finalité de mener l'étudiant à concevoir, créer, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de mettre en avant des pistes d'actions pour gérer l'hétérogénéité au

sein des classes, d'introduire de la différenciation pédagogique au sein de leurs pratiques.

- * de maîtriser les différents concepts abordés aux cours;
- * de mettre en pratique les principes et stratégies de différenciation dans leur pratique professionnelle;
- * se créer un inventaire de stratégies pour intervenir de façon différenciée en tant qu'enseignant.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGR3B74FRA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR3B74FRA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés			
Ancien Code	22_PEGR3B74FRA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZERB3741		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

"Différencier, c'est avoir le souci de la personne sans renoncer à celui de la collectivité", MERIEU

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'objectif de ce cours est d'apprendre aux futurs enseignants à gérer l'hétérogénéité de la classe tout en sachant aborder les différences qu'ils retrouvent chez leurs élèves

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours de différenciation des apprentissages Q1 abordera la thématique des différences entre les élèves. Pour cela, nous approcherons le concept de différenciation pédagogique et la problématique d'une pédagogie respectant les différences entre les élèves.

Par la suite, les futurs enseignants découvriront en quoi les élèves peuvent être différents ainsi que comment et quand ils peuvent différencier en classe et ce, afin que chacun trouve sa place.

Dans un troisième temps, ce cours abordera le décret organisant un encadrement différencié, dans le but de présenter l'organisation de l'enseignement différencié.

Démarches d'apprentissage

- . Exposés théoriques
- . Lecture d'articles
- . Analyse de documents écrits
- . Analyse de séquences vidéos
- . Situations pratiques (en classe et en stages)
- . Echanges entre pairs

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

- PETINOT (M.-J.), Accompagner l'enfant atteint de troubles de l'apprentissage, Lyon, Ed. Chronique sociale, 2015.
- TOUCHARD. E (2011-2012). la différenciation pédagogique comment faire ? Ateliers encadrés - Cycle 2 & 3. Présentation power-point. Circonscription Grenoble 4.
- Décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité du 30 avril 2009 (site consulté le 28/09/2015). Adresse URL : http://www.galilée.cfwb.be/document/pdf/34295_001.pdf
- La Direction Enseignement.be. Premier degré de l'enseignement secondaire (site consulté le 28/09/2015). Adresse URL : <http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=2412>
- PRZESMYCKI (H.) & PERETTI (A.), Pédagogie différenciée, Paris, ed. Hachette, 1991.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Power-point présenté au cours et disponible sur Moodle
- Notes de l'étudiant

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Option 1 : cours "classiques": évaluation sur base d'un travail
- Option 2 : projet "On souffle dans ton dos" : examen oral sur base d'un travail écrit individuel remis le 1er jour de la session.

Quelle que soit l'option choisie par les étudiants, la présence (incluant la participation active) aux heures de l'activité d'apprentissage est obligatoire aux dates fixées par le titulaire. En cas d'absence lors de ces moments, les crédits de l'ensemble de l'UE ne seront pas validés.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).